

Projet de règlement

modifiant le règlement de zonage
2015-844

Secteur visé :

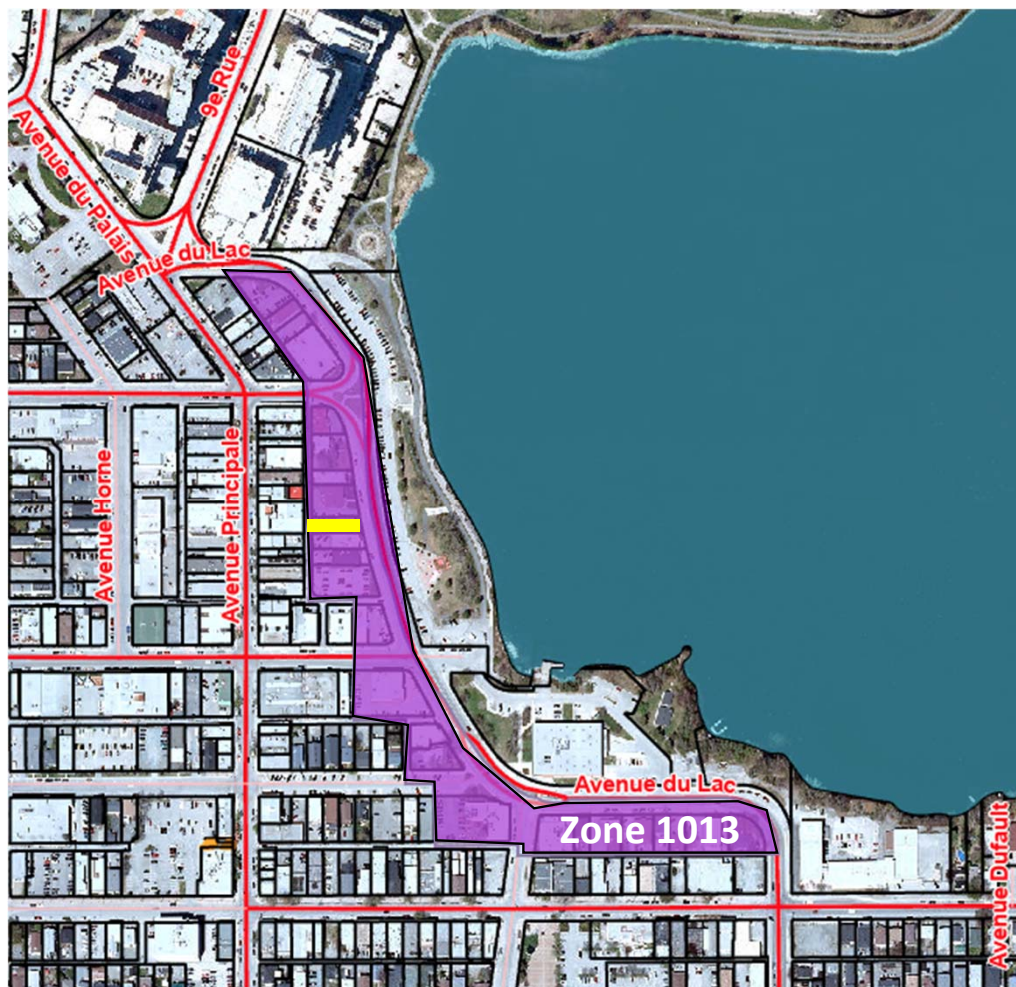
Avenue du Lac – Zone 1013

Centre-ville de Rouyn-Noranda

Assemblée de consultation publique

19 octobre 2026 – 19 h 40

Règlement de zonage – Mise en situation



Zone visée : zone 1013 (en mauve).

Description de la zone : rive ouest et sud de l'avenue du Lac, entre le croisement avec la 9^e Rue et avec la rue Perreault Est.

Le projet consiste à augmenter le nombre de logements maximal autorisé de 12 à 13 par immeuble.

La modification permettrait à un promoteur de réaliser un projet visant à aménager 13 logements dans l'immeuble situé au 88, avenue du Lac (en jaune).

Règlement de zonage – Projet de règlement



Article 2 :

La grille des spécifications de la zone « 1013 » est modifiée afin d'y changer la limite maximale de logements pour la classe « habitation – haute densité (H-3) » à 13 unités

Paramètre	1013 (avant)	1013 (après)
Classe d'usage visée	Habitation de haute densité (H-3)	
Structure	Isolée Jumelée Contiguë	
Nombre de logements	Min : 5 Max : 12	Min : 5 Max : 13
Hauteur maximale	Étages : 3 Mètres : 12	Étages : 3 Mètres : 12

Calendrier d'adoption



- 24 août 2026 → Adoption du projet de règlement
- 2 septembre 2026 → Avis publics de consultation
- **19 octobre 2026** → **Assemblée publique de consultation**
- **26 octobre 2026** → **Adoption du règlement, le cas échéant***
- 4 novembre 2026 → Entrée en vigueur

* Le projet de règlement **ne contient aucune** disposition susceptible d'approbation référendaire (variation du tiers).



DES COMMENTAIRES?

Les citoyens peuvent formuler des commentaires à l'égard du projet de résolution, en personne, lors de l'assemblée publique de consultation qui se tiendra le **19 octobre 2026, à 19 h 40**, à la salle du conseil, située au 5^e niveau de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda.

Les personnes qui souhaitent consulter le projet de résolution peuvent le faire de deux façons :

- En personne, aux heures et jours normaux d'ouverture, au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda;

ou

- En visitant le site Web de la Ville de Rouyn-Noranda : rouyn-noranda.ca/consultations.



MERCI!